



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : données ouvertes

Données ouvertes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général rend compte des travaux entrepris sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable, y compris les résultats du séminaire international sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable, tenu en République de Corée en septembre 2017, et examine les initiatives nationales relatives aux plateformes de données ouvertes. Il met en relief les recommandations sur les principes applicables aux données ouvertes formulées à l'intention des organismes nationaux de statistique. La Commission est invitée à étudier les questions qui lui sont soumises pour examen dans la partie VI.

* E/CN.3/2018/1.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le cadre mondial d'indicateurs ont augmenté la portée et l'étendue des besoins de l'ensemble du système statistique en matière de données et contribué à promouvoir la participation d'un plus grand nombre de producteurs et d'utilisateurs de données.

2. Le principal cadre visant à fournir les données nécessaires au Programme 2030 est énoncé dans le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, adopté par la Commission à sa quarante-huitième session et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/313](#). Axé sur six mesures stratégiques, le Plan d'action mondial du Cap souligne l'importance des données ouvertes et énonce des mesures spécifiques destinées à renforcer les initiatives s'y rapportant dans le domaine stratégique de l'innovation et de la modernisation des systèmes statistiques nationaux. Plus particulièrement, il précise qu'il faut : a) étudier les moyens de réviser les Principes fondamentaux de la statistique officielle pour y inclure les éléments pertinents des initiatives portant sur les données ouvertes ; b) clarifier le rôle des systèmes statistiques nationaux dans les initiatives portant sur les données ouvertes et les aider à s'en acquitter, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ; c) encourager les organismes nationaux de statistique à adopter les initiatives sur les données ouvertes et à faire en sorte que les acteurs des systèmes statistiques nationaux y participent.

3. Dans sa décision [48/102](#) (voir [E/2017/24-E/CN.3/2017/35](#)), la Commission de statistique a accueilli avec satisfaction les conclusions du séminaire sur les données ouvertes, dont le thème était « Adding value by matching access with privacy and security » (assurer la confidentialité et la sécurité des données ouvertes pour obtenir une valeur ajoutée), qui s'est tenu à New York le 3 mars 2017, et a souligné que, les initiatives portant sur les données ouvertes étant expressément mentionnées dans le Plan d'action mondial et pouvant jouer un rôle crucial dans l'exécution du Programme 2030, elle avait inscrit la question des données ouvertes à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session. Elle a également encouragé les groupes travaillant sur les mégadonnées, les principes fondamentaux de la statistique et les cadres d'assurance de la qualité à tenir compte des aspects de ce type de données qui les concernent dans leurs programmes de travail respectifs.

II. Pratique concernant les données ouvertes

A. Résultats du « Séminaire du vendredi sur les questions émergentes » organisé sur le thème « Open data : adding value by matching access with privacy and security » (assurer la confidentialité et la sécurité des données ouvertes pour obtenir une valeur ajoutée) (3 mars 2017)

4. Au cours du séminaire sur la confidentialité et la sécurité des données ouvertes visant à obtenir une valeur ajoutée, tenu le 3 mars 2017, avant la quarante-huitième session de la Commission, des participants d'origines diverses ont tenu un débat enrichissant et entendu des exposés de plusieurs pays (dont le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République-Unie de Tanzanie) mettant en avant l'intérêt des données ouvertes et les progrès accomplis dans le passage aux données ouvertes

dans les organismes nationaux de statistique¹. Des représentants d'organisations internationales et du secteur privé ont également mis en commun leurs expériences en matière de données ouvertes, en tant que producteurs mais aussi en tant qu'utilisateurs de données. Ce séminaire a été l'occasion de souligner l'importance de quatre piliers dans le passage aux données ouvertes : les partenariats ; la technologie ; le cadre législatif et institutionnel ; le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources.

B. Résultats du séminaire international sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable (Séoul, 25-27 septembre 2017)

5. Le séminaire international sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable, accueilli par Statistics Korea (KOSTAT), a eu lieu du 25 au 27 septembre 2017 à Séoul. Organisé par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et KOSTAT, il a contribué au dialogue en cours sur l'importance des initiatives portant sur les données ouvertes au service de la mise en œuvre du Programme 2030, et s'est inspiré du Séminaire du vendredi sur les questions émergentes organisé sur le thème « Open data : adding value by matching access with privacy and security » tenu le 3 mars 2017, avant la quarante-huitième session de la Commission. L'objectif principal du séminaire international était d'examiner et de recommander des solutions et des pratiques optimales pour faire en sorte que les données soient plus facilement accessibles au plus grand nombre, en répondant concrètement à la question de savoir comment rendre les données plus ouvertes dans le cadre des systèmes statistiques nationaux. Le séminaire a également été l'occasion de revenir sur l'expérience des pays quant à l'application de pratiques relatives aux données ouvertes et d'examiner les activités menées par certains partenaires internationaux.

6. Dans le cadre du séminaire, les « données ouvertes » ont été définies comme des données de qualité, bien étayées, gratuites, qui respectent la confidentialité et sont faciles à consulter et à utiliser.

7. Les participants ont réfléchi à des moyens de lutter contre certaines des difficultés rencontrées par les systèmes statistiques nationaux qui essaient de s'adapter aux données ouvertes et d'en promouvoir l'utilisation. Les principaux thèmes du séminaire étaient : a) les initiatives portant sur les données ouvertes à l'appui du Programme 2030 et des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; b) les moyens de soutenir l'action des systèmes statistiques nationaux dans les initiatives relatives aux données ouvertes et d'encourager les bureaux de statistique nationaux à adopter ces initiatives ; c) l'équilibre entre la transparence, d'une part, et la sécurité et la vie privée, d'autre part ; d) les moyens d'assurer la participation des parties intéressées aux activités portant sur les données ouvertes ; e) l'amélioration du partage des données grâce à l'interopérabilité ; f) la coordination des efforts de renforcement des capacités en faveur des initiatives relatives aux données ouvertes.

8. Le séminaire a mis en évidence les défis que doivent relever les systèmes statistiques nationaux dans le passage aux données ouvertes. Ils doivent notamment créer les infrastructures nécessaires, et en particulier gérer l'intégration de plusieurs portails, pour faciliter la présentation et la diffusion des données. Certains pays ont également signalé qu'il était urgent d'assurer le renforcement des capacités et la

¹ Pour plus d'informations, voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/side-events/20170303-1M-friday-seminar-on-emerging-issues/>.

formation afin de développer les nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de données ouvertes.

9. Pour de nombreux organismes de statistique, il est difficile d'assurer une budgétisation et un financement adéquats, car les domaines d'action sont nombreux et les ressources limitées. Au cours du débat, il a également été souligné qu'il fallait trouver un équilibre entre, d'une part, la protection de la vie privée et de la confidentialité et, d'autre part, le libre accès aux données. Les données ouvertes concernant également le gouvernement, des difficultés peuvent aussi se présenter pour ce qui est de veiller à ce que d'autres organismes publics respectent les contraintes relatives à ces données. La communication et le dialogue, y compris la participation de toutes les parties prenantes, sont des aspects à ne pas négliger pour pouvoir mettre en œuvre des pratiques de données ouvertes. Enfin, dans certains pays, il est urgent de réviser les lois ou les cadres juridiques afin d'y inclure les dispositions nécessaires pour garantir que les données sont ouvertes et accessibles.

10. Les participants au séminaire international ont également fait des propositions précises sur les travaux des systèmes de statistiques et de données mondiaux (voir la partie V pour plus de détails).

11. Certains pays ont mis en place avec succès des initiatives portant sur les données ouvertes :

a) La Nouvelle-Zélande a décrit son programme de données publiques en libre accès, dont la réussite s'explique principalement par la confiance qui a été instaurée et par le fait que la transparence et les données ouvertes ne sont plus perçues de la même manière. Le rôle de l'institut national de statistique a évolué de manière à faciliter l'utilisation et la réutilisation des données, et ses travaux ont permis d'améliorer l'accès aux données par l'application d'interfaces de programmation et de présenter des applications novatrices sur son site Web. Afin de concilier confidentialité et ouverture, le respect de la vie privée a servi de principe directeur, ce qui a permis un accès approprié aux données tout en tirant pleinement profit des données ouvertes ;

b) Les Philippines ont mis en place une plateforme d'accès ouvert appelée « OpenSTAT » grâce à laquelle l'Institut philippin de statistique peut partager des données en vertu d'une licence d'utilisation des données publiques, qui permet de les utiliser, réutiliser et redistribuer librement, sans autre restriction que la mention de la source. Avec OpenSTAT, qui regroupe plus de 900 ensembles de données, l'Institut philippin de statistique a adopté une politique d'ouverture visant à ce que tous les ensembles soient créés, recueillis, traités et diffusés conformément aux principes généraux du mouvement mondial concernant les données publiques en libre accès ;

c) Au Mexique, l'Institut national de statistique et de géographie a créé un comité technique spécialisé sur les données ouvertes, chargé de promouvoir la disponibilité de ces données et la diffusion, l'utilisation, la réutilisation et l'échange de renseignements statistiques et géographiques publics et de mettre au point et de réviser les directives, les normes techniques et les meilleures pratiques.

C. La pratique de la Division de statistique concernant les données ouvertes au service des objectifs de développement durable

12. La Division de statistique travaille avec les États Membres et d'autres partenaires pour mettre au point des applications Web visant à améliorer l'établissement de rapports et la communication sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, notamment pour permettre d'accéder librement

aux données et métadonnées concernant ces objectifs aux fins du suivi mondial. Dans ce contexte, la Division évalue ses portails de diffusion des données en ligne, en vue d'adopter les meilleures pratiques en matière de données ouvertes dans ses programmes et activités de diffusion. En outre, une interface de programmation sur les indicateurs de suivi des objectifs lancée récemment donne accès à la programmation de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui utilise la spécification OpenAPI².

D. Les données ouvertes dans les plateformes nationales d'établissement de rapports

13. Dans le cadre de l'exécution d'un projet visant à aider les pays à suivre la concrétisation des objectifs de développement durable et à présenter des rapports à ce sujet, la Division de statistique organise une conférence sur les plateformes nationales de production de rapports sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui se tiendra à New York du 22 au 24 janvier 2018. Cette conférence sera l'occasion d'examiner les pratiques relatives aux données ouvertes et de donner des conseils spécifiques sur la manière d'intégrer les principes applicables à ces données dans la création de plateformes nationales au service des objectifs de développement durable. Les participants à la conférence devraient formuler des recommandations et des directives concernant les exigences de base des plateformes nationales destinées au suivi des objectifs et à l'établissement de rapports y relatifs. Les recommandations devraient être alignées sur les normes et les pratiques optimales en matière de données ouvertes, aidant ainsi les pays à élaborer des stratégies nationales visant à mettre en place ou à adapter leurs portails de données ouvertes.

E. Les pratiques relatives aux données ouvertes dans les organisations internationales

14. À la trentième session du Comité de coordination des activités de statistique, en septembre 2017, a été créée une équipe spéciale sur la question des données ouvertes chargée d'étudier les normes et procédures communes visant à améliorer la diffusion des données ouvertes et des microdonnées. Il a été souligné que les travaux sur les données ouvertes devraient être menés conformément au Plan d'action mondial du Cap. L'équipe spéciale devra, entre autres, procéder à une enquête parmi les membres du Comité sur la manière dont ils appliquent les directives actuelles en matière de données ouvertes, établir un document qu'elle soumettra au Comité et dans lequel elle examinera la possibilité pour les membres d'adopter des normes communes concernant les données ouvertes, et, si possible, élaborer un projet de normes communes et mettre au point des mécanismes permettant de mettre les informations en commun (voir [E/CN.3/2018/32](#)).

III. Interopérabilité au service des données ouvertes

15. L'interopérabilité est la possibilité d'accéder à des données provenant de sources multiples et de les traiter sans perte de sens, puis de synthétiser ces données pour le mappage, la visualisation et d'autres formes de représentation et d'analyse. La mise au point de normes communes est indispensable pour bénéficier de tous les avantages de l'interopérabilité. Les données ouvertes gagnent en valeur avec l'interopérabilité, qui permet de rassembler et de mettre à profit les différents

² Documentation disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/SDGAPI/swagger/>.

ensembles de données. Les besoins sous-jacents d'ouverture, de transparence, d'inclusion et de participation sont autant de conditions préalables à l'interopérabilité.

16. En collaboration avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable, la Division de statistique a lancé une initiative sur l'interopérabilité des données relatives aux objectifs de développement durable, dont l'objectif est de réunir des experts et des acteurs de premier plan et de les aider à coordonner les progrès accomplis dans divers secteurs et différentes régions. Cette initiative s'appuie sur la vision partagée d'un écosystème mondial de données grâce auquel chacun pourrait accéder facilement à de multiples sources de données sur le développement durable et qui s'intégrerait aisément dans les applications permettant d'améliorer l'analyse, la prise de décisions et la reddition de comptes. Pour faire de cette vision une réalité, les membres de l'initiative, qui représentent des pays, des organisations internationales et des groupes de la société civile, ont accepté de collaborer pour élaborer des propositions visant à traiter les questions relatives à la gouvernance des données, et concevoir et mettre en œuvre à titre expérimental des modèles de solutions et d'approches techniques reproductibles visant à relever les défis de l'interopérabilité. Le résultat de ces travaux sera présenté au Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2018.

IV. Principes fondamentaux de la statistique officielle et données ouvertes

17. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle (voir la résolution [68/261](#)), ensemble des normes professionnelles et scientifiques régissant les statistiques officielles, constituent une base utile aux systèmes statistiques nationaux pour ouvrir l'accès aux données. Le principe 1 énonce que « des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique », ce qui est l'une des valeurs fondamentales des données ouvertes. Un autre élément important est la fourniture de métadonnées appropriées, comme le prévoit le principe 3. La confidentialité des données individuelles est garantie par le principe 6, et le principe 7 consacre la transparence dans le fonctionnement des systèmes statistiques.

18. À sa quarante-huitième session, la Commission, dans sa décision [48/107](#), a prié le Groupe des Amis de la présidence nouvellement créé de prendre en considération la réflexion en cours sur les données ouvertes, les mégadonnées et l'assurance de la qualité dans l'examen des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

V. Recommandations concernant les données ouvertes

19. Au séminaire international sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable tenu à Séoul ont été formulées des suggestions et des recommandations importantes pour l'ouverture des données dans les systèmes statistiques nationaux. Les débats ont porté sur les mesures qui peuvent être prises au niveau national et les activités qui peuvent être menées au niveau mondial. Les recommandations au niveau national sont résumées ci-après :

- a) Intégrer les principes et pratiques relatifs aux données ouvertes dans l'élaboration des plans nationaux, notamment dans les stratégies nationales de développement de la statistique ;
- b) Traiter la question des données ouvertes, y compris les besoins de financement, dans les lois sur la statistique et les cadres juridiques connexes ;

C) Mobiliser des ressources suffisantes et doter le personnel des organismes et systèmes nationaux de statistique des compétences voulues ;

d) Faire participer toutes les parties prenantes potentielles afin que les exigences des utilisateurs soient prises en compte et envisager la possibilité d'intégrer ces derniers au système statistique ;

e) Mettre en place des plateformes permettant de consulter les parties prenantes, et notamment de définir la « valeur » des données et ce qui est utile pour les utilisateurs ;

f) Établir des partenariats avec tous les producteurs de données concernés pour améliorer encore les données ouvertes dans les systèmes statistiques nationaux ;

g) Élaborer des principes et des outils relatifs à l'interopérabilité des données, qui est un outil important pour faire en sorte que les données ouvertes soient utilisables ;

h) Promouvoir l'intégration de l'information géospatiale et des données et renseignements statistiques ;

i) Développer la visualisation et d'autres outils de diffusion pour faciliter l'accès aux données et faciliter leur compréhension, ce qui fait partie intégrante du processus de développement des données ouvertes.

20. De nombreuses mesures doivent être prises au niveau national pour ouvrir l'accès aux données dans les organismes et les systèmes nationaux de statistique, tandis que d'autres questions doivent être abordées collectivement et dans des instruments internationaux. À l'issue du séminaire international tenu en Corée, ces questions peuvent être ainsi résumées :

a) Il faut formuler des orientations générales sur les pratiques relatives aux données ouvertes, sachant que chaque pays devra établir sa propre méthode ;

b) Collectivement, la communauté internationale des fournisseurs de données doit mettre au point des programmes de soutien et d'orientation destinés aux différents groupes de pays ayant des capacités et des besoins différents, pour les aider à ouvrir l'accès aux données. La fourniture d'un appui reposant sur les niveaux différents de besoins permettra aux pays de s'entraider, les pays dotés de systèmes de données ouvertes plus développés mettant en commun leurs pratiques exemplaires ;

c) Les systèmes statistiques nationaux doivent être redéfinis, en ayant à l'esprit l'élargissement des écosystèmes de données et en réunissant l'ensemble des producteurs et des utilisateurs de données autour des organismes nationaux de statistique. Le Forum mondial des Nations Unies sur les données de 2018 sera l'occasion de faire avancer les travaux sur les données ouvertes dans tous les écosystèmes de données et de renforcer davantage les partenariats entre les organismes nationaux de statistique et les autres producteurs de données ;

d) Les principes fondamentaux applicables aux données ouvertes sont énoncés dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle (principes 1, 3, 6 et 7 notamment) et pourraient être mis en correspondance avec les principes relatifs aux données ouvertes mis en évidence dans la Charte sur les données ouvertes, ce qui pourrait faciliter l'ouverture des données au niveau national ;

e) Il convient de mettre au point des outils et des systèmes de gouvernance favorisant l'interopérabilité des données ;

f) Pour que les organismes nationaux de statistique disposent d'orientations concrètes pour la mise en œuvre des pratiques relatives aux données ouvertes, des orientations et des exemples de meilleures pratiques en la matière devraient être

inclus dans la version actualisée du Manuel d'organisation statistique (E/CN.3/2018/5) ;

g) Un site Web sur les meilleures pratiques relatives aux données ouvertes devrait être créé, qui serait hébergé par la Division de statistique ;

h) Les participants au séminaire ont recommandé de promouvoir l'inclusion des principes et pratiques concernant les données ouvertes dans les programmes et projets de développement des capacités, qui offrent également des possibilités de renforcer les systèmes statistiques.

21. Enfin, les participants au séminaire ont recommandé de créer au sein de la Commission de statistique un mécanisme chargé d'établir des principes, de définir des orientations et d'assurer un appui pour l'ouverture des données dans les pays. Le mécanisme s'acquitterait des tâches suivantes :

a) Examiner les principes relatifs aux données ouvertes et formuler des recommandations sur l'ouverture des données à l'intention des organismes nationaux de statistique ;

b) Réviser les cadres juridiques sur les données ouvertes ;

c) Définir et clarifier les aspects techniques et les compétences nécessaires à l'ouverture des données ;

d) Orienter et appuyer l'ouverture des données ;

e) Élaborer des lignes directrices sur l'anonymisation des données.

22. Pour faire fond sur les travaux en cours, il est suggéré que le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, créé lors de la quarante-huitième session de la Commission de statistique, prenne en charge ces tâches supplémentaires, éventuellement par l'intermédiaire d'un sous-groupe.

VI. Points appelant une décision

23. **La Commission de statistique est invitée à :**

a) Exprimer ses vues sur les recommandations énoncées dans la partie V, qui serviront de base pour la poursuite de ses travaux ;

b) Formuler un avis concernant la création, au sein de la Commission de statistique, d'un mécanisme chargé d'établir des principes, de définir des orientations et d'assurer un appui pour l'ouverture des données dans les pays, qui pourrait prendre la forme d'un sous-groupe du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, et exprimer ses vues à ce sujet ;

c) Examiner le projet de mandat du sous-groupe sur les données ouvertes présenté au paragraphe 21 et exprimer ses vues à ce sujet.